

Lumière sur le 52ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO

Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tenu, le samedi 16 décembre 2017, leur 52ème Conférence à Abuja (Nigeria). Au cours de celle-ci, des dossiers comme les demandes d'adhésion à la CEDEAO, la question de la monnaie unique, la situation des migrants, le réexamen de l'APE, etc. étaient inscrits à l'ordre du jour. La revue Intégr' *action* fait ici la synthèse des différents points abordés.



Initialement prévue au Togo, la 52ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue au Nigeria.

Selon le communiqué final, la CEDEAO a enregistré de bonnes perspectives économiques comme en atteste la projection des taux de progression du PIB réel 2,1 % en 2017 et 3, 1 % en 2018, contre 0,2 % en 2016. Ces bons points de la croissance économique de la région font principalement suite à la reprise prévue des prix des principaux produits exportés par les Etats membres de la CEDEAO, ainsi que de l'amélioration de la sécurité dans les zones de production pétrolière. Toutefois, les échanges intra-communautaires

restent très insuffisants d'où la faiblesse de l'intégration économique entre les différents états.

Concernant le commerce intra-régional et la libre circulation des marchandises, la

Elargir les pouvoirs de la Task Force pour lui permettre d'accomplir ses missions avec plus d'efficacité.

conférence a pris d'importantes mesures dont les plus significatives portent, d'une part sur l'adoption du Code des Douanes de la CEDEAO et d'autre part sur l'approbation de la requête de la Task force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges (TF/SLE) lui conférant l'autorité pour mener des contrôles inopinés sur les corridors et frontières pour débusquer des agents véreux. Sur le Code des Douanes de la CEDEAO, il est généralement reconnu qu'il sera une des principales forces motrices du Commerce intra-régional en ce sens qu'il devrait améliorer l'environnement des affaires et faciliter les échanges dans l'espace Cedeao. Son établissement conduira à l'harmonisation des procédures douanières dans tous les Etats membres. **Suite à la page 2**

Suite de la page 1 - Concernant la Task Force sur le SLE, après avoir mené des missions d'observation et de plaidoyer dans les Etats membres et constaté la persistance de nombreuses barrières tarifaires et non-tarifaires ainsi que des pratiques anormales sur les corridors et les frontières des États membres, son Président, le Général Salou Djibo, avait souhaité voir les pouvoirs de la Task Force élargis pour lui permettre d'accomplir ses missions avec plus d'efficacité. Les Chefs d'Etat ont donc accédé à cette demande ce qui permettra à la Task Force de mener des missions inopinées partout où le besoin se fera sentir afin de répertorier les pratiques anormales, d'identifier leurs auteurs et faire rapport aux Chefs d'Etat.

La Task force a été créée en 2015 à travers le Règlement d'Exécution PC/REG 01/11/15 avec pour missions, entre autres, de faire du plaidoyer, de la médiation, de l'arbitrage et du règlement à l'amiable des litiges entre les Etats Membres.

Le Sommet s'est aussi penché sur la demande d'adhésion du Maroc ainsi que sur les demandes de la Tunisie de la Mauritanie, respectivement pour un statut d'observateur et un statut d'associé. Examinant cette requête d'adhésion, la conférence a convenu de mettre en place un comité de chefs d'Etat et de gouvernement pour superviser l'étude approfondie des implications de ces adhésions. Celui-ci est composé de représentants du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigeria.

Abordant la création de l'union monétaire, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont approuvé les conclusions de la 4ème session de la Task Force Présentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO qui s'est tenue le mardi 24 octobre 2017 à Niamey. Ils ont manifesté leur ferme volonté d'œuvrer à l'atteinte des objectifs des Pères fondateurs de la CEDEAO de doter la région d'une union monétaire. Ainsi, les différents Etats Membres ont été invités à accélérer leurs efforts pour respecter les principaux critères de convergence nécessaires à la mise en place d'une union monétaire viable et crédible.

Sur la lancinante question des Accords de Partenariat Economique (APE), les Chefs d'Etat ont souligné la nécessité de réexaminer la situation sur la base des évolutions récentes, lesquelles concernent, selon certains observateurs, le Brexit qui a changé les configurations politiques et économiques du partenaire européen mais aussi les défis liés à la négociation de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC), la signature des Méga Accords commerciaux régionaux dans plusieurs parties du monde, l'expiration de l'Accord de Cotonou prévue en 2020, entre autres.

Au titre des questions de paix, de sécurité et de démocratie, le sommet s'est penché sur les dossiers « chauds » de la région. Sur la situation des migrants africains en Lybie, après avoir exprimé sa profonde indignation face aux traitements inhumains infligés aux migrants et réfugiés Africains en Libye, la conférence s'est alignée sur la demande de l'Union Africaine pour qu'une enquête internationale soit diligentée et que les auteurs de ces

(...) s'engager pleinement et dans les plus brefs délais, dans un dialogue inclusif pour parvenir à la mise en œuvre des réformes politiques ».

les plus brefs délais, dans un dialogue inclusif pour parvenir à la mise en œuvre des réformes politiques ».

La 52ème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement s'est penchée sur la situation au Mali, la gestion de l'après-Jammeh en Gambie et les élections au Libéria. Sur le Mali, la Conférence a exprimé sa préoccupation face à la multiplication des attaques terroristes au Nord et au Centre du Mali. Concernant la Gambie, elle s'est félicitée de la mise en place de la Commission Vérité, réconciliation et réparations (CVRR) en Gambie. Pour les élections au Libéria, enfin, elle a exhorté les deux candidats, George Weah et Joseph Boakai, « à mener une campagne pacifique et à ne recourir qu'aux moyens légaux pour régler tout éventuel différend électoral ».

En application de la décision prise lors du 48ème sommet de la CEDEAO relatif à la fin des mandats en cours des fonctionnaires statutaires prévu pour le 28 février 2018, la 52ème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement a nommé Monsieur Jean Claude Brou, actuellement Ministre de l'Industrie et des Mines de Côte d'Ivoire, au poste de Président de la Commission de la Cedeao, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er mars 2018, en remplacement de Monsieur Marcel de Souza.

Au titre des invités spéciaux ayant pris part au Sommet, nous pouvons retenir S.E.M. Mohamed Ould Abdel AZIZ, Président de la République Islamique de Mauritanie ; S.E.M. Jalel Trabelsi, Ambassadeur de la République Tunisienne près la République Fédérale du Nigeria et la CEDEAO, représentant S.E.M. Beji Caid Essebsi, Président de la République Tunisienne ; S.E.M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine ; Dr. Mohamed Ibn Chambas, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Ont également pris part à ce Sommet en qualité d'observateurs, Mme Vera Songwe, Sous-secrétaire-Général des Nations Unies, Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique et M. Abdallah Boureima, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Enfin, la présence de S. E. M. Abubakar Abdulsalami, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria est aussi à signaler.

La prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est prévue à Lomé, au Togo, en juin 2018. ■

Synthèse : Enda CACID

Le Cap-Vert veut renforcer son intégration dans la CEDEAO malgré son échec à prendre la Présidence

Le Cap-Vert a décidé de renforcer sa présence au sein de l'Afrique de l'Ouest. Il a nommé le vendredi 5 janvier 2018 un Ministre de l'Intégration régionale, quelques semaines après s'être vu refuser la présidence de la Commission de la CEDEAO.

La nomination du diplomate Julio Herbert « vient de la nécessité d'avoir une présence plus forte dans la CEDEAO en matière de diplomatie politique et économique », a expliqué dans la presse locale le Premier ministre, Ulisses Correia Silva.

Elle vise aussi à « créer des conditions pour que le Cap-Vert ait un statut spécial dans la CEDEAO en tant que petit état insulaire », a ajouté le chef du gouvernement de cet archipel situé au large du Sénégal. M. Herbert était depuis 2016 conseiller diplomatique du Premier ministre, auquel il restera directement attaché dans ses nouvelles fonctions.

C'était en principe au tour du Cap-Vert de prendre en 2018 la présidence de la Commission de la Cedeao, en vertu de l'ordre alphabétique. Mais le poste est finalement revenu à la Côte d'Ivoire.

Les raisons évoquées pour justifier ce changement portent principalement sur le fait que le Cap Vert aurait des retards de paiement de ses cotisations dans la CEDEAO. Mais le président cap-verdien, Jorge Carlos Fonseca, avait dénoncé des « arrangements politiques » contraires, selon lui, aux règles de l'organisation. Le Cap-Vert a aussi souligné qu'il n'était pas le seul Etat membre en retard de cotisation. La déconvenue du Cap Vert lors du dernier Sommet de la CEDEAO a nourri le débat politique à



Praia. Selon l'ancien Premier ministre José Maria Neves, la création de ce nouveau poste de ministre de l'Intégration régionale est un désaveu du chef de la diplomatie du pays, Luis Filipe Tavares. « Le Premier ministre n'a pas eu le courage de blâmer le ministre des Affaires étrangères pour la défaite de la candidature du Cap-Vert à la présidence de la Commission de la Cedeao et, maintenant, il lui retire le dossier », a-t-il déclaré. Pour l'un des dirigeants de l'opposition, Antonio Monteiro, cette nomination vient trop tard. « C'est comme placer des serrures sur les portes quand la maison a été cambriolée », a-t-il dit, citant un dicton.

Créée en 1975, la CEDEAO, mosaïque de pays francophones, anglophones et lusophones comptant aujourd'hui plus de 330 millions d'habitants, vise une intégration économique accrue entre ses membres. Mais les responsables cap-verdiens regrettent que l'archipel, ancienne colonie portugaise, ne pèse guère au sein du bloc régional malgré son image de « modèle de démocratie » africaine, dans une zone souvent troublée. ■

Source : AFP

Sommet Union Africaine-Union Européenne

L'UE s'engage dans des projets d'infrastructures en Afrique de l'Ouest

En marge du sixième sommet Union Africaine - Union Européenne, tenu les 28-29 Novembre 2017 à Abidjan (Cote d'Ivoire), l'UE a annoncé le déblocage d'un montant de 146 milliards de FCFA pour appuyer les pays de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines des infrastructures routières, du commerce et de la compétitivité.

Infrastructures routières

L'UE a consacré plus de 70 milliards FCFA (107 millions d'euros) à travers cinq (5) projets régionaux de transport pour la construction ou la réhabilitation des corridors de transport essentiels entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Les corridors couverts par ces projets sont Lomé - Cotonou, Abidjan - Lagos, Bamako - San Pedro, Burkina Faso-Niger, Sénégal - Mauritanie (construction du pont de Rosso). Il y aura un accompagnement à travers la mise en œuvre de mesures de facilitation du transport et du transit routier sur cet axe.

Programme de compétitivité de l'Afrique de l'ouest

Le programme soutiendra le secteur privé dans certaines chaînes de valeur durables, présentant le plus fort potentiel de création d'emplois et d'exportation, tels que l'agro-industrie, le textile et l'habillement, les TIC, les énergies renouvelables et la culture. Il contribuera à améliorer le climat des affaires dans la région. La première phase de ce programme couvre huit (8)

pays de la région (Cap-Vert, Cote d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) pour un montant de plus de 47 milliards FCFA (72 millions d'euros).

Facilitation du commerce

Depuis l'adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges, des initiatives sont prises pour accélérer et améliorer la circulation des marchandises. A cet effet, L'UE a annoncé une contribution de plus de 13 milliards FCFA (20 millions d'euros) à travers un programme plus vaste sur la facilitation du commerce. Ce programme soutiendra les mesures de facilitation du commerce existantes dans certains corridors et soutiendra de manière coordonnée le secteur informel animé par de petits commerçants et constitué de femmes et de jeunes de la région de l'Afrique de l'Ouest.

La cérémonie de signature de cet important financement s'est déroulée en marge du 6^{ème} Forum d'Affaires UE-Afrique à Abidjan en présence de M. Stefano Manservigi, Directeur Général de la Coopération Internationale et du Développement de la Commission Européenne, de M. Marcel De Souza, Président de la CEDEAO, de M. Abdallah Boureima, Président de l'UEMOA. Les représentants de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Agence Française de Développement (AFD) ont également assisté à la cérémonie. ■

Synthèse : Enda CACID

Adhésion du Maroc à la CEDEAO

Que dit l'étude d'impact ?

Après avoir donné leur « accord de principe » pour l'adhésion du Maroc, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont commandité une étude d'impact devant les renseigner sur les implications économiques, politiques et sécuritaires de cette adhésion. Les conclusions de cette étude de 66 pages ont été rendues publiques à l'occasion du 52ème Sommet des Chefs d'Etat. *Intégr'action* vous livre ici une synthèse de son contenu.



Le Roi Mohamed VI en discussion avec les Présidents Macky Sall et Ali Bongo.

La dimension juridique

C'est la 51ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue le 4 juin 2017 au Libéria qui a donné son accord de principe à l'adhésion du Royaume du Maroc à la CEDEAO. Elle a ensuite instruit la Commission d'examiner les implications d'une telle adhésion conformément aux dispositions du Traité Révisé de la CEDEAO et de lui soumettre les résultats à sa prochaine session.

Au plan juridique et institutionnel, l'étude révèle que le Traité de la CEDEAO est silencieux sur l'adhésion des pays tiers à la communauté. Cela ne veut pas dire, pour autant, que le Traité exclut la possibilité pour l'adhésion d'un pays n'ayant pas signé le Traité originel, comme c'est le cas pour le Maroc. Ainsi donc, si les Chefs d'Etat valident la possibilité d'adhésion du Maroc, plusieurs options pourraient se présenter. La démarche classique devrait aller dans le sens d'une révision du Traité. Mais l'étude montre que cela pourrait ne pas être nécessaire puisque depuis juin 2006, la CEDEAO a adopté un nouveau régime juridique des Actes de la Communauté qui prévoit, entre autres actes, l'Acte additionnel. Ces actes additionnels ont pour effet de compléter le Traité et ils sont pris et signés par les Chefs d'Etat de Gouvernement de la CEDEAO par consensus ; nul n'est besoin de réviser le Traité de la CEDEAO dès lors que neuf (9) Etats membres ont signé l'Acte additionnel.

Donc dans le cas du Maroc, le rapport indique l'orientation juridique que pourraient prendre les Chefs d'Etats. Si ces derniers atteignent un consensus, un projet d'Acte additionnel relatif à l'adhésion du Royaume du Maroc à la CEDEAO serait alors élaboré. Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire de réviser le Traité. Une telle option permettrait aussi aux chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO d'analyser,

ultérieurement, et au cas par cas, les demandes d'adhésion des Etats tiers. Dans cette hypothèse, en cas de validation de l'adhésion du Maroc, les questions relatives à la liberté de circulation des personnes et des biens, au droit de résidence et d'établissement, la monnaie unique, le tarif extérieur commun de la CEDEAO, ainsi que tous les aspects techniques des futures relations entre la CEDEAO et le Maroc devraient, selon le rapport, nécessiter un délai de transition en vue de réussir le processus d'intégration.

Au plan politique et sécuritaire

Même si les capacités militaires et le niveau d'équipement du Maroc pourrait constituer un atout pour la CEDEAO, en particulier pour la paix, la stabilité et la lutte contre le terrorisme, il n'en demeure pas moins que de nombreux autres défis notamment au plan politique pourraient se présenter. Il s'agit par exemple de la question du territoire disputé du Sahara Occidental qui pourrait, selon le rapport constituer une pomme de discorde entre les Membres de la Communauté et créer des divisions en leur sein.

Le rapport recommande également que l'application effective et intégrale de la libre circulation soit pleinement garantie dans tous les Etats actuels et futurs.

Sur le plan économique

Globalement, le rapport de la CEDEAO pointe de nombreux avantages économiques qui pourraient découler de l'adhésion du Maroc à cette communauté. Le Maroc entretient déjà des relations commerciales avec l'Afrique de l'Ouest, bien que celles-ci soient concentrées dans une poignée de pays et de secteurs. La CEDEAO a reçu, en 2016, près du tiers des exportations Marocaines en Afrique, soit 37,3 %, ce qui faisait d'elle la principale

communauté économique régionale africaine de destination des exportations marocaines. Ces exportations sont allées principalement vers la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Nigéria et sont concentrées dans les produits manufacturés, les engrais, les matériaux de construction, le papier, les machines, les produits pharmaceutiques, les emballages métalliques et les chaussures. Le Maroc importe de la CEDEAO essentiellement du carburant (55,6 % des importations totales du Maroc en provenance de la CEDEAO), des produits manufacturés (27,2 %) et des produits alimentaires (15,4 %). Ces importations proviennent surtout du Nigeria, du Togo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Sénégal. Le Maroc exporte vers la CEDEAO, les droits de Douane entre le Maroc et la CEDEAO sont assez faibles et tournent, en moyenne pondérée, autour de 3,1 % pour les produits en provenance de la CEDEAO contre 10 % pour les produits du Maroc vers la CEDEAO.

Au niveau de la convergence macroéconomique, le rapport indique que le Maroc a globalement satisfait aux critères de convergence de la CEDEAO, à l'exception du ratio dette/PIB et du ratio du déficit budgétaire. Les rédacteurs du rapport reconnaissent cependant qu'ils n'ont pu faire une analyse exhaustive des implications en termes de recettes (gains ou pertes) pour chaque Etat membre de la CEDEAO, ce qui aurait été pertinent dans la mesure où leurs recettes budgétaires sont, pour la plupart, basées sur les taxes.

Ils reconnaissent également qu'il serait nécessaire d'examiner minutieusement les implications par secteur liées à l'adhésion du Maroc au Traité et au TEC.

Ils reconnaissent enfin, que cette évaluation doit prendre en compte le contexte de l'établissement, très prochainement de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) actuellement en cours de négociation et qui devrait libéraliser près de 90% du commerce entre les 54 pays africains. ■ **Synthèse : Enda CACID**

Pleins feux sur les tracasseries et les obstacles au commerce

La Task force sur le SLEC en ordre de bataille



L'une des décisions les plus emblématiques de la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO est sans doute le pouvoir conféré à la Task Force sur le Schéma de libéralisation des échanges d'investir le terrain, par des visites inopinées et d'observation, pour traquer et débusquer les agents véreux qui entravent le commerce et détournent les citoyens.

Apparemment, le plaidoyer effectué par le Général Djibo et son équipe auprès des Chefs d'Etat a fait mouche. Dans le courant de l'année 2017, la Task Force a visité 11 Etats Membres de la CEDEAO avant de produire un rapport dans lequel sont inscrites et analysées les principales formes d'entraves et d'obstacles observées dans les Etats. Ce rapport a montré la persistance d'obstacles multiples et complexes entretenus par des agents véreux qui entravent fortement le commerce en Afrique de l'Ouest. Il a aussi formulé une série de recommandations adressées à la fois aux Etats, à la Commission de la CEDEAO, et aux acteurs non étatiques en particulier la Société civile.

Le Général Salou Djibo voit son pouvoir et ses prérogatives renforcés. Il peut désormais mener, de sa propre initiative, toutes actions inopinées pour contrôler les pratiques et comportements des agents aux frontières, sur les corridors, dans les structures de contrôles des transactions commerciales et de la libre circulation.

La Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (TF/SLE) a été formellement créée par le Président de la Commission par le Règlement d'Exécution PC/REG 01/11/15 du 25 novembre 2015 pour, entre autres, concourir au règlement à l'amiable des

conten-
t i e u x
entre les
Etats membres.

C'est un organe consultatif de la CEDEAO composé de sept (7) personnalités et ayant des structures ressources qui l'appuient dans son travail. Elle a tenu sa première réunion les 11 et 12 août 2016 à Accra au Ghana, où elle a adopté sa Feuille de Route et son Plan d'Action pour la période de Septembre 2016 à Décembre 2017 ainsi que l'état de mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des marchandises par Etat-membre, appelé «Fiche Pays». ■

Synthèse : Enda CACID

La Maison des Citoyens de la CEDEAO forme les élus locaux de la Gambie et de la Guinée-Bissau sur les instruments de la libre circulation des personnes et des marchandises

Sur initiative de la Maison des citoyens de la CEDEAO (MCC), deux ateliers se sont respectivement déroulés en Gambie et Guinée-Bissau, les 5 et 17 Décembre 2017 pour vulgariser auprès des élus locaux les instruments communautaires relatifs à la libre circulation des personnes et des marchandises.

Après les commerçants et les industriels, La Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC) a formé les élus locaux de la Gambie et de la Guinée-Bissau sur les protocoles de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des personnes et des marchandises. En effet, laissés à la marge des processus régionaux pendant longtemps, l'émergence d'élus locaux comme de véritables acteurs de l'intégration des communautés locales à la base s'impose. L'un des principaux objectifs de ces ateliers de formation, c'est la mobilisation, le renforcement et la mise en réseaux des acteurs des territoires et collectivités frontaliers et transfrontaliers traversés par le corridor routier Banjul-Bissau.

Au regard de nombreuses entraves à la libre circulation des

personnes et des marchandises qui persistent sur le corridor Banjul-Bissau, ces élus locaux de la Gambie et de la Guinée-Bissau ont acquis à travers ces ateliers, des connaissances leur permettant de mettre en place un dispositif de prévention, de gestion et de règlement des conflits entre les usagers et les forces de contrôle au niveau des frontières. Ils ont été dotés d'outils et d'arguments pour faire face aux pratiques anormales qui causent une perte de temps et d'argent, notamment: les faux-frais, rackets, extorsions, corruptions, etc.

A la fin des travaux, les recommandations ci-dessous ont été adoptées en vue d'une mise en œuvre effective des protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des marchandises.

- Assurer une large diffusion des textes communautaires pour garantir leur appropriation et leur application effective.
- Soutenir et accompagner la Maison des Citoyens de la CEDEAO dans ses missions
- Créer un réseau des élus locaux de la Ségambie méridionale dont la mission est de veiller au respect des normes communautaires.
- Implanter en Gambie et en Guinée Bissau des Maisons des Citoyens de la CEDEAO annexes pour être plus efficace sur le terrain.
- Créer des postes contrôles juxtaposés au niveau de la frontière entre le Sénégal et la Gambie et la Guinée Bissau,

Ces ateliers organisés par la Maison des Citoyens de la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Promotion de l'intégration régionale à travers un Appui au Commerce Intra régional et à la Libre Circulation des Marchandises et des Personnes en Afrique de l'Ouest ». ■

Synthèse : Enda CACID



Kassi Jean-Claude Brou devient Président de la Commission de la CEDEAO

Qui est le nouveau Président de la Commission de la CEDEAO ?

Dr. Kassi Jean Claude Brou est un économiste de formation qui a gravi les échelons dans les institutions de Brettons Woods et autres institutions financières régionales.

Il est titulaire d'une maîtrise en économie à l'université nationale de Côte d'Ivoire (1976), d'un doctorat en sciences économiques (1982) et d'un master of Business administration (1980) de l'université de Cincinnati (Ohio, USA) où il a enseigné la macroéconomie et la microéconomie de 1981 à 1982.

Premiers pas dans les institutions de Brettons Woods

Sa véritable carrière professionnelle commence dans les institutions de Brettons Woods. D'économiste à Représentant résident du FMI au Sénégal en passant par économiste principal en charge de la Guinée-Bissau, Togo et Cap-Vert, M. Brou a gravi les échelons au sein du Fonds Monétaire International de 1982 à 1991. Il a également travaillé pour le compte de la Banque Mondiale comme représentant résident au Tchad (2010 à 2012).

Un bref passage dans les institutions régionales

De 2000 à 2007, environ 8 ans durant, le nouveau Président de la Commission de la CEDEAO a travaillé à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

M. Brou a ainsi occupé tour à tour des postes de directeur des services de relations internationales en charge des politiques d'intégration économique dans l'UEMOA (2000-2003), puis directeur du service de recherche (2005), directeur du département économique et monétaire. Il a gravi les échelons pour devenir conseiller principal et contrôleur général supervisant la direction de l'audit (2007-2008).

Des allers-retours au bercaïl

De retour au bercaïl, il sert son pays (Côte d'Ivoire) de 1991 à 1999 comme Directeur de cabinet du Premier ministre puis comme Président de la Commission des investissements où il a contribué à la libéralisation de l'économie ivoirienne conduisant ainsi la privatisation de 70 entreprises publiques opérant dans différents secteurs.

Depuis son retour définitif en Côte d'Ivoire en 2012, M. Brou occupe le poste de Ministre des Mines et plus tard, le portefeuille de l'industrie lui a été rattaché en 2013. Avec sa nomination à la tête de la Commission de la CEDEAO, M. Brou devra faire face aux défis de candidature de nouveaux membres comme l'adhésion prochaine du Maroc, l'accord d'association de la Mauritanie et le statut d'observateur de la Tunisie.

Kassi Jean-Claude Brou est âgé de 64 ans, marié et père de 2 enfants. ■

Sur proposition de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République de la Côte d'Ivoire, le Ministre ivoirien de l'Industrie et des Mines, Jean Claude Brou a été désigné par les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) au poste de Président de la Commission de ladite institution. C'était lors de la 52ème session ordinaire de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja Nigeria) ce samedi 16 décembre. La passation de service à ce poste avec le Béninois Marcel De Souza, se tiendra en mars 2018.

Synthèse : Enda CACID



Monnaie unique CEDEAO : Vers une sortie du FCFA par le haut ?

Imprimé en France, à Chamalières, petite ville du Puy-de-Dôme, son cours fixé sur celui de l'euro et 50 % de ses réserves de change (Banques centrales des Etats de l'Afrique de l'Ouest et Centrale) sont déposés sur un compte du Trésor français, le franc CFA (communauté financière africaine) qui signifiait, à son origine en 1945, franc des colonies françaises d'Afrique, est le nom des deux monnaies communes à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Le débat sur son avenir se traduit aujourd'hui par une confrontation entre deux camps : le camp de la souveraineté monétaire (sortir du FCFA) et celui de la stabilité monétaire (rester dans la zone franc). Au plan politique, des divergences d'approche sont encore perceptibles entre les Chefs d'Etat de la région, jetant encore une ombre sur l'adoption de cette monnaie. Au-delà du débat sur la sortie ou non du Franc CFA, il apparaît, pour beaucoup d'acteurs, que le basculement vers une monnaie unique dans la CEDEAO soit l'option alternative la plus féconde. Il faudra cependant, au préalable, réussir la convergence et lever d'importants obstacles.



L'idée de créer une monnaie unique au sein de la CEDEAO a été lancée en mai 1983 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Décision A/DEC/6 /5/83 relative à la proposition visant la création d'une zone monétaire unique de la CEDEAO). En 1987, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la Communauté, à travers la décision A/DEC.2/7/87, portant adoption d'un programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC), ont marqué leur volonté de créer une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO. Depuis, le processus conduisant à la création de la monnaie unique bat de l'aile. Pendant ce temps, dans plusieurs grandes villes africaines et européennes, des mouvements citoyens et des intellectuels se sont mobilisés pour exiger la fin du Franc CFA. De

l'autre côté, des autorités politiques et des institutions financières continuent de plaider pour le maintien de cette monnaie. « Intégr'Action » revient, ci-dessous, sur les arguments des uns et des autres.

Rester dans la zone Franc CFA pour plus de stabilité et de crédibilité

Les arguments des souteneurs du Franc CFA reposent sur quatre piliers :

- la fixité de la parité entre le franc CFA et le franc, puis, plus tard, l'euro ;
- la centralisation des réserves de change au niveau d'un compte spécial du Trésor français ;

- la garantie de la convertibilité du franc CFA en euro de manière « illimitée » ;

- et enfin la libre circulation des capitaux au sein de la zone franc, dont la France fait partie. Le maître-mot des souteneurs du franc Cfa est celui de la stabilité monétaire. En effet, lié à l'euro par une parité fixe, le Franc CFA permet de stabiliser les anticipations économiques du fait de l'absence de risque de change pour ceux qui commercent en euro. Grace à la relative faiblesse de l'inflation au sein de la zone franc, le franc CFA apparaît comme étant une monnaie stable et crédible et l'environnement macroéconomique s'en sort bien assaini par conséquent, favorable à l'investissement, donc à la croissance et à l'emploi.

Suite à la page 8

Sortir du Franc CFA pour une souveraineté monétaire

En 2013, un rapport du sénat français a eu pour titre : « L'Afrique est notre avenir ». Ce titre rapproche l'utilité du franc CFA à l'économie française. Monnaie coloniale, symbole de servitude monétaire, le franc CFA a soulevé l'ire des activistes et intellectuels africains. De Dakar à Paris, en passant par Abidjan, Bamako, Kinshasa ou Bruxelles, un front commun se mobilise pour se débarrasser du franc CFA. En effet, toute la politique de réserve de la BCEAO et de la BEAC se résume en fait à un vaste subterfuge qui alimente un marché de dupes. Une parité fixe garante d'un franc CFA fort met les compagnies françaises (Bouygues, Areva, Total, Bolloré, Eiffage, Orange, BNP-Paribas, Société Générale, Air France, etc.) à l'abri des dépréciations monétaires courantes. La convertibilité et le libre transfert leur permettent d'exiler les profits et les fortunes qu'elles engrangent. Ce qui viole la souveraineté des pays africains sur le plan politique, étant donné que la monnaie est fondamentalement une question de souveraineté. En clair, ceux qui exigent la fin du Franc CFA justifient leurs arguments à travers ces constats :

- la dépendance monétaire: le système du Franc CFA prête le flanc au procès en néocolonialisme, du fait notamment de l'obligation de déposer 50% des réserves au Trésor français ;
- l'arrimage à l'euro fait subir au Franc CFA les fluctuations de la monnaie européenne ; avec des conséquences parfois néfastes pour les exportations des pays de la zone, surtout quand l'euro est fort ;
- l'usage abusif par les banques centrales (BCEAO et BEAC) de taux directeurs élevés comme outil de régulation monétaire ;
- un énorme paradoxe du Franc CFA qui est d'être la monnaie commune de pays qui ne partagent pas un marché commun ;
- etc.

La CEDEAO, un cadre idéal pour sortir du Franc CFA par le haut

Le processus conduisant à la création de la monnaie unique CEDEAO a été enclenchée vers les années 80. Depuis, des initiatives (programme, feuilles de route, etc.) sont entreprises en marge des conférences des chefs d'état et de gouvernement. Toutefois, constatant la lenteur observée dans le processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO, notamment le non-respect répétitif des échéances 2003, 2005, 2009, le projet de la Monnaie de la ZMAO et, par conséquent, pour la monnaie commune de la CEDEAO, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de donner une nouvelle impulsion au processus de création de la monnaie unique de la région. A cet effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, au cours de leur session extraordinaire tenue le 25 octobre 2013, décidé de confier la supervision de la création de la monnaie unique de la CEDEAO aux Présidents du Ghana et du Niger.

Subséquent à cette mission, une Task Force a été mise en place et comprend les représentants des Présidents du Niger et du Ghana, les Ministres des finances du Niger et du Ghana, les Présidents des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les Gouverneurs des Banques centrales de la CEDEAO ainsi que les Directeurs Généraux de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'ouest et de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'ouest.

Elle a pour mission de conseiller et d'appuyer les deux Chefs d'Etat dans la conduite du dossier de la création de la monnaie unique de la CEDEAO.

Au cours de la première réunion des deux Chefs d'Etat, il a été recommandé, entre autres, la rationalisation des critères de convergence macroéconomique ainsi que les institutions en charge de la création de la monnaie unique au sein de la région.

La Task force a, au cours de sa deuxième réunion tenue en juillet 2014 à Accra, fait aux deux Chefs d'Etat la propo-

sition de la réduction des critères de convergence. Ainsi, a-t-il été proposé et entériné la réduction des critères de convergence de onze (11) critères à six (6) critères dont quatre (4) de premier rang et deux (2) de second rang .

A sa 4ème réunion, la Task Force présentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO qui s'est tenue le mardi 24 octobre 2017 à Niamey a fait les recommandations suivantes :

- exhorte les Etats membres à poursuivre les réformes structurelles engagées pour s'affranchir des fluctuations des cours des matières premières et permettre à leurs économies d'être plus résilientes face aux chocs exogènes.

- exhorte les Etats à prendre les mesures nécessaires, notamment le respect des critères de convergence qui permettraient de réaliser les objectifs de création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020.

- exhorte les Etats membres à renforcer le mécanisme de la surveillance multilatérale y compris le recours aux institutions internationales de surveillance.

La 52ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a réitéré sa ferme volonté à œuvrer à l'atteinte des objectifs des Pères fondateurs de la CEDEAO de doter la région d'une union monétaire en vue d'accélérer la construction d'un espace de prospérité et de solidarité.

Le changement de système monétaire au sein de la zone Franc ne sera pas un changement de dénomination mais un vrai changement, et tout changement peut faire peur, peur parce qu'il y a l'inconnu. La Monnaie unique CEDEAO ne doit pas être une idée mais un programme qui permettra enfin à la CEDEAO de se doter d'un puissant instrument de politique monétaire et commerciale. Pour beaucoup d'acteurs, en créant la monnaie unique, la CEDEAO mettrait en avant une approche plus constructive et plus positive qui permettrait à la fois de régler la sortie du CFA, par là-haut et mettre un terme à un débat qui divise fortement. ■

Synthèse : Enda CACID

Agenda régional

- 22-29 Janvier 2018 (Addis Abéba, Ethiopie) : Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (UA)
- 12-16 Février 2018 (Dakar, Sénégal) : Forum du Parlement de la CEDEAO
- Février 2018 (Accra, Ghana) : 5ème réunion de la Task Force présentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO
- Mars 2018 : Passation de service à la tête de la commission de la CEDEAO



Dakar - 73, Rue Carnot
BP : 6879 (Dakar-Etoile)
Tél. : +221 33 821 70 37
Email : info@endacacid.org
Site web : www.endacacid.org

Directeur de Publication : **Dr Cheikh Tidiane DIEYE**
Chargée de Projet : **Ndèye NIANG**
Coordonnateur : **Souleymane BARRO**

Conception
Mise en page :
Alioune KASSE

Avec l'appui de : 